



REVUE DE PRESSE DU 07/05/2018

- 1- Le fonds d'indemnisation des épargnants a été augmenté pour passer de 600.000 DA à deux (2) millions de DA dans le cadre de garantie des dépôts bancaires des épargnants, a appris dimanche l'APS auprès de responsables de la Banque d'Algérie.

- 2- Le Ministre de l'Energie, Mustapha Guitouni a émis lors de son entretien dimanche avec une délégation de la Chambre de Commerce des Etats-Unis, conduite par son vice-président, Myron Brilliant, le souhait de voir les entreprises américaines participer aux appels d'offres que son secteur s'apprête à lancer dans le domaine des hydrocarbures, a indiqué un communiqué du ministère.

- 3- Le Ministre de l'Energie, Mustapha Guitouni a affirmé, dimanche à Alger, qu'une loi devant encadrer les activités relatives à l'énergie nucléaire en Algérie était en cours d'élaboration par son département ministériel.

- 4- Le Ministre de la Formation et de l'Enseignement professionnels, Mohamed Mebarki, a examiné dimanche à Alger, avec le directeur général de l'Organisation arabe du travail, Fayez Ali El Matiri, plusieurs axes de partenariat bilatéral en matière de formation professionnelle, a indiqué un communiqué du ministère de la Formation et de l'Enseignement professionnels.

- 5- Le Ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, Nouredine Bedoui, a affirmé dimanche à Sétif que "l'Algérie est arrivée à mettre à niveau divers secteurs de développement", notamment en ce qui concerne les besoins quotidiens du citoyen à l'instar du logement, du raccordement au réseau de gaz, des routes et de l'approvisionnement en eau potable.



- 6- Le Ministre de l'Enseignement supérieure et de la recherche scientifique, Tahar Hadjar, a affirmé dimanche à Alger, que l'Algérie mène une stratégie fondée sur l'exploitation rationnelle des ressources hydriques, tout en assurant les besoins de la population en eau potable et ceux liés au développement économique du pays.

- 7- Le Ministre du Tourisme et de l'Artisanat Abdelkader Benmessaoud a appelé, dimanche à Annaba, à "encourager l'investissement dans le tourisme" et à assurer une formation répondant aux exigences du domaine "pour promouvoir la destination Algérie".

- 8- Le Général de Corps d'Armée Ahmed Gaïd Salah, Vice-Ministre de la Défense nationale, Chef d'Etat-major de l'Armée nationale populaire (ANP) a supervisé dimanche à Oran le déroulement de l'exécution d'un exercice de débarquement naval au niveau de la Façade Maritime Ouest, a indiqué un communiqué du ministère de la Défense nationale.



A lire : Dépôts bancaires: le fonds d'indemnisation des épargnants augmenté à 2 millions DA

Le fonds d'indemnisation des épargnants a été augmenté pour passer de 600.000 DA à deux (2) millions de DA dans le cadre de garantie des dépôts bancaires des épargnants, a appris dimanche l'APS auprès de responsables de la Banque d'Algérie.

Ce nouveau règlement a été adopté par le Conseil de la Monnaie et du Crédit dans sa session tenue le 30 avril dernier, en modifiant et complétant le règlement n 04-03 du 4 mars 2004 relatif au système de garantie des dépôts bancaires. Le système actuel, régissant la garantie des dépôts bancaires, en vigueur depuis 2004, "a fait l'objet, à travers, le nouveau règlement, de refondation dans son mode d'indemnisation des épargnants ainsi que sur les modalités de son fonctionnement", explique la même source.

A ce titre, le fonds d'indemnisation par déposant, initialement fixé à 600.000 DA, est porté à 2 millions de DA, au terme de la modification de l'article 8 du règlement n 04-03 du 4 mars 2004. Ce plafond "s'applique à l'ensemble des dépôts d'un même déposant, auprès d'une même banque quel que soit le nombre de dépôts et la devise concernée", soulignent les mêmes responsables.

Concernant les objectifs de cette actualisation du niveau de la garantie, il s'agit d'"instaurer et de conforter la relation de confiance du déposant vis-à-vis du secteur bancaire et d'insuffler une dynamique à l'inclusion financière", détaillent-ils.

Cette mesure vise également à "adapter le niveau de cette garantie aux pratiques usitées dans la région Moyen-Orient et Afrique du nord (MENA) et de s'inscrire dans une approche consistant à observer, de façon progressive, les normes édictées en la matière, notamment la crédibilité du niveau de couverture de l'indemnisation", expliquent-ils. De surcroit, cette actualisation de l'indemnisation constitue un "signe fort de protection de l'épargnant dans un système bancaire sain et rentable", soutient la même source.

En effet, poursuivent les responsables de la Banque d'Algérie, "les capacités de résilience du système bancaire national aux chocs externes ont été éprouvées, et ce, quatre (4) années durant". A ce propos, ils font savoir que le système bancaire national est resté "adéquatement capitalisé et rentable", sachant que son ratio de solvabilité moyen s'est situé à 19,6% à fin exercice 2017.

Ce nouveau seuil de 2 millions de DA "constitue un jalon supplémentaire en tant que stimulant à l'acte d'épargne dans le cadre d'une large inclusion financière basée sur des règles de sécurité et de confiance", assurent-ils.

Pour rappel, le système de garantie des dépôts bancaires a été instauré en 2004 dans le but d'indemniser les déposants en cas d'indisponibilité de leurs dépôts bancaires. A ce titre, les banques nationales ainsi que les succursales de banques étrangères activant en Algérie sont tenues d'adhérer au système de garantie des dépôts bancaires.

Le fonds de garantie des dépôts bancaires (Fgdb) est géré par la Société de garantie des dépôts bancaires. Les banques doivent souscrire au capital de la Société de garantie des dépôts bancaires, qui est réparti, à parts égales, entre elles.